

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

03 décembre 2024

## Rapport 2024 sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants des sociétés cotées

Cette année, l'AMF revient sur le fonctionnement des assemblées générales tenues au cours de l'année écoulée, et en particulier sur les principales nouveautés introduites par la loi « Attractivité » pour les sociétés cotées. Elle analyse ensuite l'information publiée par les sociétés cotées sur un marché réglementé, notamment en matière d'indépendance des administrateurs, d'évaluation du conseil et de dialogue actionnarial quant aux rémunérations des dirigeants. Elle analyse aussi l'information fournie lors de la nomination des présidents d'honneur ou sur la mixité au sein du conseil et des instances dirigeantes. La troisième partie du rapport est consacrée aux conseillers en vote.

 Télécharger le contenu

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS



ACTUALITÉ

GOUVERNANCE

19 mai 2026

Assemblées générales :  
évolution des règles  
concernant la  
communication avec  
les actionnaires et la  
date d'enregistrement



ACTUALITÉ

INFO PÉRIODIQUE &  
PERMANENTE

24 octobre 2025

Reporting de durabilité  
des entreprises : l'AMF  
attire l'attention des  
sociétés cotées sur les  
recommandations  
2025 de l'ESMA



ACTUALITÉ

INFORMATION ET OPÉRATIONS  
FINANCIÈRES

14 octobre 2025

Arrêté des comptes  
2025 : l'AMF alerte sur  
les points de vigilance  
et livre ses  
recommandations



*Mentions légales :*

*Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02*